

AMAP des Sablons W6010002860
amapdessablons@gmail.com
amapdessablonsseklablog.com
référente : Corinne Bignard
06 67 71 96 56
bignardcorinne@gmail.com



Producteur partenaire
J-M Beaudoin
6 rue du Grand Chemin
Orsimont
60650 Villers sur Auchy

PANIER de PRODUITS LAITIERS
Elaborés à partir de lait de Vache issu de l'agriculture biologique
Saison du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022
DATE LIMITE DE LA COMMANDE: 19 septembre 2021

Je soussigné(e), _____ adhérent(e) de l'AMAP des Sablons, à jour de ma cotisation, souscris ce contrat pour la somme de : _____ euros.
Adresse courriel : _____ Numéro de téléphone : _____

Conditionnement du lait : 1 litre en bouteille de verre.

Le panier se compose de tomme (environ 400 g) et d'un petit pot de crème (25 cl)

La tomme proposée sera de la tomme au cidre, au foin ou bi-goût à la discrétion du producteur. Les produits frais livrés sont fabriqués dans la semaine de distribution (la date de fabrication est sur l'étiquette du produit), sans autre transport que celui du jeudi pour la distribution à l'AMAP des Sablons. Les producteurs vous informent que les produits au lait cru sont vivants et recommandent de faire bouillir le lait pour les personnes sensibles. Le lait frais cru entier provient de la traite du jeudi de distribution.

Le CA de l'AMAP des Sablons vous recommande d'apporter un contenant réfrigéré pour le transport de vos produits lactés.

SOMME TOTALE DÛE TTC Euros

Merci de compléter ce contrat et le tableau Excel qui l'accompagne, sans le convertir pour faciliter la gestion des commandes, et de les renvoyer à : bignardcorinne@gmail.com (je n'ai pas besoin qu'ils soient imprimés).
Les chèques seront remis à l'occasion d'une distribution avant le 19 septembre 2021 à la référente.

Modalités : mon panier me sera distribué les 2^e, 4^e et 5^e jeudis de chaque mois (**attention quand il y a un 5^e jeudi, il y a 2 distributions de suite**) dans les conditions des engagements indiqués au verso du bulletin d'adhésion. En outre, je reconnais que des aléas peuvent survenir et nuire à la production. Je suis prêt(e) à accepter un aménagement de la composition de mon panier dans cette éventualité.

Quelques modifications pour s'adapter au calendrier, aux fêtes et aux jours fériés :

- Le jeudi 11 novembre, férié, est avancé au mercredi 10 novembre
- Pour avoir des produits pour les fêtes de Noël, la distribution du 23 décembre est avancée à la semaine précédente, soit le 16 décembre

Rappels :

- chaque adhérent reste responsable de la récupération de son panier. S'il ne peut se déplacer, il peut faire retirer sa commande par une autre personne **en lui indiquant ses nom et prénom et le contenu de la commande**. En ce cas, **la rupture de la chaîne du froid ne saurait être imputable ni à l'AMAP ni à la productrice**.
- **tout panier non retiré le jour de la distribution ne fera l'objet ni d'un report, ni d'un remboursement**. Les produits non pris seront répartis parmi les adhérents inscrits pour aider à la distribution. **Pour toute situation exceptionnelle**, il est possible de me prévenir au 06 67 71 96 56.
- **tous les produits vendus lors des distributions doivent être inscrits sur la commande**, la vente sur place étant interdite dans le fonctionnement des AMAP

Engagement : je règle mon contrat en 3 chèques maximum à l'ordre de Jean Marie Beaudoin

Nom de la banque	Numéro de chèque	Montant	Date de remise au producteur
			octobre 2021
			décembre 2021
			février 2022

Ce contrat original envoyé à l'association sera conservé sur ordinateur. Merci d'en faire une copie que vous conserverez.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2021.

Nom et signature de l'adhérent

Signature du producteur partenaire

Référente Corinne Bignard